

nisation, des provinces devront probablement être créées à même ce territoire, lequel a maintenant, une très grande étendue et est placé pour le présent sous la juridiction d'un seul gouvernement.

Nous soumettrons à cette Chambre et à celle des Communes une mesure relative à l'administration du district du Yukon, et mon honorable ami verra d'une manière précise en quoi consistent les dispositions de ce projet de loi.

Quant à ce qui regarde les permis, l'honorable sénateur sait sans doute que ce sujet ne relève pas des attributions de mon Ministère; et que je ne puis répondre aux questions qui me sont posées se rapportant à d'autre Ministère, à moins qu'on ne m'en ait au préalable donné avis. Si mon honorable ami désire une réponse plus positive que celle que je lui ai donnée—et je lui répondrais d'une manière complète s'il était en mon pouvoir de le faire—il lui faudra inscrire un avis à l'ordre du jour, et alors je lui communiquerai tous les renseignements que je pourrai obtenir.

L'honorable M. BOULTON: Je profiterai de cette circonstance pour suggérer au Gouvernement l'idée qu'il serait très sage d'adopter, comme moyen de développer le territoire du Yukon, le même système qui a été suivi dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, et que la vente des boissons enivrantes devrait être pour le présent, à tout le moins, interdite ou permise si ce n'est en vertu d'un système entouré de restrictions.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: On me permettra d'ajouter que, contrairement au Ministre de la Justice, j'ai lu le compte rendu de cette entrevue dans le *Citizen*, dans le *Witness* de Montréal, dans les journaux de Toronto ainsi que dans le *Journal* d'Ottawa. Les comptes-rendus diffèrent un peu dans les divers journaux, et il y a une nuance comparée à celui lu par mon honorable ami de l'Ouest.

Le Premier Ministre donna au délégué une réponse à peu près semblable à celle faite par le Ministre de la Justice, à savoir que le sujet était à l'étude. La seule déduction que vous puissiez tirer de sa réponse c'est que les Ministres n'ont pas encore décidé quelle est l'étendue des pouvoirs du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Mais j'ai vu ce matin la réponse à une lettre écrite par le secrétaire

représentant le Gouvernement du Nord-Ouest sur réception d'une requête demandant si les autorités locales accorderaient un permis pour le transport et la vente des boissons enivrantes dans le territoire du Yukon. La réponse fut que, sur une demande régulière faite à l'administrateur, qui est, je crois, le Premier Ministre actuel de cette province, je n'en suis pas positif...

L'honorable M. PERLEY: M. Haultain.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: M. Haultain, que sur demande, dis-je, faite à ce fonctionnaire, et sur paiement d'un honoraire d'une piastre pour chaque gallon de boisson devant être transporté dans ces Territoires,—l'argent devant accompagner la demande,—le permis serait accordé. L'intéressé vint à moi et me demanda mon avis. Il désirait savoir si je croyais que le Gouvernement ici, dans le cas où il remplirait ces conditions, annulerait tout permis qui pourrait lui être accordé.

Je dis franchement que je lui ai répondu que, dans les circonstances, les autorités des Territoires du Nord-Ouest s'étaient attribuées elles-mêmes cette juridiction, et que s'il obtenait d'elles un permis, je croyais qu'il serait parfaitement justifiable de faire ces opérations commerciales et de courir les risques de l'avenir; que si le permis était annulé par le Parlement fédéral, les autorités locales auraient certainement à lui rembourser l'argent qu'il leur aurait donné. Il va sans dire que j'ignore si ce cas a été signalé à l'attention de mon honorable ami ou au Ministère de l'Intérieur. Il est tout à fait évident que la question doit être soumise au Ministère de la Justice afin de s'assurer réellement quelle est l'étendue des pouvoirs qui ont été attribués au Gouvernement du Nord-Ouest par la loi du Parlement fédéral; nul doute que mon honorable ami examinera ce point et alors il sera en état de donner au sénateur qui a posé cette question un renseignement plus positif et plus défini.

L'honorable M. MILLS: Mon honorable ami sait que les pouvoirs du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et de la Législature n'ont pas été étendus depuis quelques années. Ils sont à l'heure qu'il est ce qu'ils ont été par le passé, et ces